



Référence	CR
Document du	9 MARS 2020
Page n°	1/6

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 9 MARS 2020

Le Comité syndical du SIDOMRA, régulièrement convoqué en date du 25 Février 2020, s'est réuni en séance ordinaire à Vedène, sous la présidence de Mr Joël GUIN, le lundi 9 mars 2020 à 12 h 30.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon : Monsieur GUIN, Mesdames ANCEY, GOTTRA, Messieurs BARDISA, BEL, CHRISTOS, COSTA, COUSTON, DEMANSE et MOUREAU.

Pour la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat : Madame MARTINEZ, Messieurs GABERT, GRAU et MACHABERT.

Pour la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse : Madame ANDRZEWJESCKI, Messieurs BAYON DE NOYER, KLEIN et MOLLAND.

ETAIT EXCUSE REPRESENTE : Monsieur LAGNEAU par Monsieur GRAU, Monsieur PHALY par Monsieur MOUREAU.

ETAIENT EXCUSES : Mesdames DUPRAT, REZOUALI, Messieurs BERARD, GRANIER, FOUILLER, FREYTAG, FOURNET, HARELLE, MARTINEZ TOCABENS, MUS, PARIGOT et PONCE.

Assistaient également : Monsieur JULLIEN et Mesdames MASANTE et MILESI.

Représentants des Communautés : 32	QUORUM : 17
Délégués présents : 18	Procurations : 2

La séance est ouverte à 12 h 40 par Mr Joël GUIN, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur KLEIN est désigné pour assurer le secrétariat de séance, il sera assisté de Monsieur JULLIEN et Madame MASANTE.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 20

Approbation du procès-verbal du Comité du 27 janvier 2020

Le Président indique qu'il n'a reçu aucune observation et propose de mettre le PV aux voix.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 20

DELIBERATIONS

1°) AVENANT AU CONTRAT DE REPRISE DES PAPIERS/JOURNAUX/REVUES/MAGASINE (JRM) AVEC LE PAPETIER NORSKE SKOG GOLBEY

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

La reprise des différentes sortes de papiers recyclés des centres de tri connaît une profonde crise nationale depuis 2019.

La décision unilatérale de la CHINE de fermer ses frontières avec l'arrêt durable de l'importation des matières recyclées et la baisse de la demande en papier/journal ont conduit à une déstabilisation du marché et à sa déstructuration.



Référence	CR
Document du	9 MARS 2020
Page n°	2/6

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 9 MARS 2020

L'Europe, et donc la France, se retrouve avec un surplus de matières à recycler, qui se traduit par une baisse des cours de reprise ; ainsi en janvier dernier, le prix de reprise s'est effondré à 30 euros la tonne.

Depuis cette baisse progressive, le SIDOMRA a cependant bénéficié de son contrat triennal, et du prix plancher négocié en 2018 à 88 euros la tonne.

Compte tenu de l'écart de prix, NORSKE SKOG GOLBEY, vient d'informer l'ensemble de ses clients sous contrat qu'il ne pouvait que revoir à la baisse le prix plancher de reprise à 50 euros la tonne ; sauf à dénoncer le contrat... Il s'avère que cette société est la dernière en France pour la reprise de cette sorte de papier, et que le syndicat ne peut qu'accepter cette proposition, sauf à stocker du papier dans l'attente d'une remontée des cours, mais d'une part les capacités de stockage du CDT ne le permettent pas, et d'autre part, les cours semblent durablement déstabilisés. Cependant, si les cours remontaient, s'agissant d'un prix plancher, les tonnes seraient rachetées au prix réel.

Face à cette crise, le SIDOMRA a saisi l'association Amorce, qui le représente auprès des instances nationales, pour envisager des solutions et des soutiens financiers, notamment auprès de CITEO (la perte financière annuelle pour le SIDOMRA est estimée à 40.000 euros environ)

Il est proposé au Comité Syndical, d'autoriser le président à signer l'avenant n° 1 au contrat et toutes pièces à intervenir.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 20

2°) AVENANT N°1 A LA CONVENTION 2018-2020 AVEC France NATURE ENVIRONNEMENT 84

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Le Président rappelle à l'assemblée que depuis 2012 le Comité confie par convention à France Nature Environnement Vaucluse une mission d'éducation à l'environnement dans le domaine de compétence des déchets en milieu scolaire et sur le site de Vedène lors de visite du Centre de Tri.

Le Président informe que cette mission est conforme au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Région Sud et éligible au financement dans le cadre du Barème F de CITEO (2018/2022).

VU les nombreuses sollicitations des écoles sur le territoire syndical, et afin de renforcer la connaissance et la formation au tri sélectif en milieu scolaire,

CONSIDERANT que la convention avec France Nature Environnement Vaucluse a été portée à 3 ans, avec 40 interventions/an en milieu scolaire et visite de centre de tri, avec révision annuelle des tarifs d'intervention. CONSIDERANT qu'en contrepartie de son intervention F.N.E Vaucluse a perçu du SIDOMRA une subvention d'un montant de 6 600 € pour l'année 2018, 7 260 € pour l'année 2019 et doit percevoir 7 986 € pour l'année 2020 représentant 120 demi-journées d'intervention.

CONSIDERANT qu'à ce jour le nombre d'interventions déjà réalisées, plus celles planifiées sur l'année 2020 va dépasser les 120 interventions prévues dans la convention initiale.

Le Président propose d'ajouter 10 interventions supplémentaires pour l'année 2020 et propose d'approuver un avenant qui permet d'augmenter au prorata le montant de la subvention, soit 1997€ supplémentaires, afin que FNE 84 reçoive un montant de subvention conforme aux objectifs réalisés d'ici le 31 décembre 2020, soit un montant de 9 983 €.

Le montant sera versé fin 2020 et que les crédits figurent au Budget 2020.

Le Comité syndical délibère pour autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention dont le projet est annexé à la délibération.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 20



Référence	CR
Document du	9 MARS 2020
Page n°	3/6

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 9 MARS 2020

3°) MODERNISATION DU CENTRE DE TRI, SIGNATURE D'UN AVENANT 27 A LA DSP AVEC SUEZ RV

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR CAR IL NECESSITE UNE ETUDE PLUS APPRFONDIE

4°) COMPTE DE GESTION 2019

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Le Comité Syndical est appelé à délibérer sur le Compte de Gestion 2019 établi par la Trésorerie Principale d'Avignon Municipale.

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal d'Avignon Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Principal d'Avignon Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

Mr le trésorier principal, comptable du syndicat vient de nous transmettre le compte de gestion 2019 du syndicat.

Après vérifications et pointages des écritures avec la comptabilité de l'ordonnateur (le Président), ce compte est en conformité avec le projet de compte administratif :

<u>Section d'investissement</u> :	recettes : 7 562 165 réalisées :	3 308 934,64 €
	dépenses : 7 562 165 réalisées :	3 456 962,95 €
	déficit :	- 148 028,31 €

<u>Section de fonctionnement</u> :	recettes : 12 564 201 réalisées :	11 243 132,03 €
	dépenses : 12 564 201 réalisées :	7 546 962,05 €
	excédent :	+ 3 696 169,98 €

Excédent des 2 sections 2019 : + 3 548 141,67 €

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018 : 1 363 365,82 €

Part affectée à l'investissement : 3 300 000 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 1 611 507,49 €

Le résultat cumulé des 2 sections à fin 2019 est supérieur à celui de 2018 de + 248 141 ,67 euros
(Pour rappel les participations 2019 étaient identiques à celles appelées en 2018)

Le syndicat à fin 2019 a amélioré ses résultats par rapport à fin 2018, sans augmentation de la pression financière sur ses 3 EPCI membres.



Référence	CR
Document du	9 MARS 2020
Page n°	4/6

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 9 MARS 2020

Le Comité délibère pour approuver le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier Principal d'Avignon Municipale.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 20

5°) ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

L'article L2121-14 du CGCT stipule que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Comité Syndical élit son Président » et que le Président « doit se retirer au moment du vote ». Il est proposé d'élire un Président de séance pour l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2018 du syndicat,

Monsieur Jacques DEMANSE, 1^{er} Vice-président, est candidat pour assurer la Présidence de l'assemblée pendant l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2019 du syndicat.

Le Comité délibère.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 20

6°) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapporteur : Mr Jacques DEMANSE, 1^{er} Vice-Président

Sous la Présidence de Mr Jacques DEMANSE, 1^{er} Vice-président, statuant sur le Compte Administratif 2019 dressé par le Président, Mr Joël GUIN.

Après s'être fait présenter le Budget Principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le CA 2019 peut ainsi se résumer :

CA 2019	Prévu HT	Réalisé HT
Dépenses de fonctionnement	12 564 201.00	7 546 962.05
Recettes de fonctionnement de l'exercice	12 564 201.00	12 606 462.52
Excédent de l'exercice		3 696 169.98
Excédent reporté		1 363 330.49
Excédent Global		5 059 500.47
Dépense d'investissement	7 562 165.00	6 756 927.62
Recettes d'investissement	7 562 165.00	3 308 934.64
Déficit de l'exercice		- 148 028.31
Déficit reporté		- 3 299 964.67
Déficit Cumulé		- 3 447 992.98
Résultat global 2019 de l'exercice		3 548 141.67
Résultat cumulé		1 611 507.49



Référence	CR
Document du	9 MARS 2020
Page n°	5/6

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 9 MARS 2020

Le Président, Monsieur Joël GUIN, ne prend pas part au vote.

Le Comité Syndical délibère pour approuver le CA 2019.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 19

7°) AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Compte tenu des résultats dégagés et reportés au CA 2019, il est proposé au Comité de procéder à la couverture du déficit d'investissement 2019 par une partie de l'excédent de fonctionnement.

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 et le résultat excédentaire d'exploitation cumulé s'élève à un montant de 5 059 500.47€

Il est proposé au Comité l'affectation du résultat d'exploitation comme suit :

- Article 002 – Excédent..... 1 609 500.47 €
- Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés..... 3 450 000.00 €

Le Comité délibère pour approuver cette affectation, qui permettra d'équilibrer le Budget Primitif 2020.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 20

8°) BUDGET 2020

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Le projet de Budget 2020 est présenté et commenté au Comité à partir d'un document synthétique.

Le budget 2020 va être bâti sur les résultats du compte administratif 2019 qui vient d'être adopté par l'assemblée, et donc l'excédent global de 1 611 507.49 €.

Le Président propose d'adopter le projet du Budget 2020 qui s'équilibre :

BUDGET 2020 HT	Proposition HT
Dépenses de fonctionnement	12 002 503.00
Recettes de fonctionnement	12 002 503.00
Excédent	0.00
Déficit	0.00
Dépenses d'investissement	10 007 193.00
Recettes d'investissement	10 007 193.00
Excédent	0.00
Déficit	0.00

Le Comité délibère pour approuver le budget 2020.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 20

9°) PROPOSITION DE REPARTITION DES PARTICIPATIONS 2020 DES COMMUNAUTES

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Le Comité est appelé à voter les participations des collectivités pour l'année 2020 telles qu'indiquées à l'article 74751 du Budget 2020 et dont le détail figure en annexe du budget.

COLLECTIVITES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	5 403 407	5 943 748
Communauté de communes « Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse »	360 396	396 437
Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat »	1 609 287	1 770 215
TOTAL	7 373 090	8 110 400

Il convient que le Comité adopte les participations des collectivités pour 2020.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 20

Informations et questions diverses

A Vedène, le 10 Mars 2020

Le Président,
Joël GUIN

